



ORCHESTRE
À L'ÉCOLE

2^E ASSISES NATIONALES

du 14 au 16 janvier 2019 ... Conservatoire du 13^e à Paris

FICHE ATELIER n°2*

QUELLE PRATIQUE DE LA MUSIQUE APRÈS L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE ?

INTERVENANT

Vincent FORT

Professeur de saxophone à Livron-Loriol (26)

Valérie POUPARD

Coordinatrice pédagogique du conservatoire du Bocage Bressuirais (79)

PARTICIPANTS

Christophe CASTEL

*Professeur de musique Ecole de musique de
Le Vigan (30)*

Christian CHAVENEAU

*Vice-président Union Musicale Bergeracoise
de Bergerac (24)*

Claude LANOAZ

*Chef d'orchestre Ecole de musique
de Thonon-les-Bains (74)*

Anne LEJEUNE

*Directeur Collège Garandeau
de La Tremblade (17)*

Sylvain MARCHAL

*Conseiller artistique Pôle Cadence
de Strasbourg (67)*

Isabelle MARCHAU

*Professeur d'éducation musicale Collège
de Royan (17)*

Guillaume QUARTENOUD

Coordinateur des orchestres en classe (Suisse)

Gwendoline QUARTENOUD

Coordinateur des orchestres en classe (Suisse)

Ivan ROMEO

Directeur CRI, Saint-Jean-de-Monts (85)

Lorraine VINCENOT

Directrice Fondation Chœur à l'ouvrage, Paris (75)

Joëlle MARTINAGE

Orchestre à l'École

*Les fiches ATELIER sont la retranscription littérale des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers des Assises.

PRÉSENTATION DE VALÉRIE

Après l'orchestre sur 3 ans au primaire, quelle pratique de la musique pour les enfants ? La question a été posée au comité de pilotage de OAE Bocage (directrice primaire et enseignants de l'orchestre à l'école et directrice conservatoire)

24 élèves dans son orchestre avec 3 élèves particuliers (handicap/précoces) : comment les emmener au conservatoire ? continuer la pratique suite au primaire ? Après un sondage, 10 élèves veulent continuer sur les 24, comment faire ?

Question du contenu pédagogique

Volonté de rester dans l'apprentissage collectif et de conserver les mêmes enseignants accompagnateurs : les élèves ont intégré l'ensemble à vent (déjà géré par Valérie qui dirigeait l'orchestre à l'école).

Financement : réponse à un appel à projet pour 50% et 50% agglomération

Instruments prêtés à l'école, mais comment faire après ? Volonté de continuer la gratuité, mais demander quand même les droits d'inscription au conservatoire (25€/an) pour une question d'engagement. Ce qui n'a pas été simple pour toutes les familles (étalement sur plusieurs échéances)

Deuxième sondage pour avoir les vrais élèves motivés (6 au final). Inscriptions au mois de juin et réunion en juillet avec les familles pour aider à remplir les dossiers.

Cours pour passer de l'oral à l'écrit, apprendre à lire les notes mais avec les instruments en jouant (1h15) au semestre 1, puis au semestre 2 ajout d'une partie « orchestre » pour les 6 élèves qui rejoignent donc les autres dans un groupe plus grand.

Deuxième année (classe passerelle) : 1h à 6 et 1h de pratique collective avec les autres.

Besoin de garder le même esprit (oralité...) pour ne pas perturber les élèves.

Enjeu de la mobilité aussi car le conservatoire n'est pas dans la commune (covoiturage et suivi téléphonique pour garantir la présence des élèves) ; deux points d'étape/an avec les familles, communication

Aujourd'hui, 3^e année post-orchestre à l'école pour 4 des 6 élèves avec prise en charge financière totale des familles ; arrêt des deux autres (un par manque d'intérêt, l'autre car conflit horaire avec une autre activité culturelle essentielle pour la famille)

Achat des instruments par le conservatoire

PRÉSENTATION DE VINCENT

En charge des deux « classes orchestres » de l'école de sa commune lancées en 2010 (milieu rural). Que faire des enfants après les classes orchestres ?

Classes pour les collégiens, de la 6^e à la 3^e (classe unique)

Nouvelle session tous les 2 ans, dont 2 classes en parallèle

A permis le développement de l'école de musique avec l'achat de nouveaux instruments manquants

Présence des enseignants (à temps partiel car petite école)

Plusieurs problématiques

Pas de lycée à moins de 24 km à la ronde, mais 4 plus loin : éclatement des enfants de l'orchestre dans plusieurs lycées et trajets très longs, pas possible de

quitter le lycée après 18h ; très compliqué de continuer même pour ceux qui ont de la volonté

Il a été envisagé de faire les cours le samedi mais les professeurs habitant loin car à temps partiel, ne viennent qu'un jour par semaine (le mardi). C'était trop compliqué de les faire revenir les samedis. Le mardi a donc été retenu. On a les élèves ici pour 3 ans. Après le collège, les lycées, puis facultés sont très loin

Création du groupe « Troll », orchestre du village Trendy Orchestra Livron Lorient

Beaucoup d'adultes extérieurs venus dans cet orchestre : ils jouaient déjà de manière individuelle et ont créé le socle de l'orchestre.

Chaque session (une année) amène entre 4 et 6 élèves des classes orchestres du collège qui rejoignent l'orchestre.

Premiers départs des anciens collégiens qui étaient depuis 3 ans dans l'orchestre (fin du lycée) ; certains collégiens rejoignent l'orchestre dès le collège. Liberté des élèves (certains font des cours individuels, d'autres suivent des formations collectives, d'autres rien)
Orchestre pas complètement harmonique, reste dans le cadre de l'orchestre à l'école : parrainage de certains adultes qui aident certains enfants, hors de l'orchestre.

DÉBAT

Expérience d'une participante

Problématique de la communication avec l'école de musique de la ville qui est très mauvaise : directeur de l'école de musique refuse de soutenir le projet d'orchestre à l'école.

Solution proposée par le groupe : passer par une association en revenant au rôle d'origine des harmonies en créant une forme d'orchestre junior avec des membres de l'harmonie associative de la ville limitrophe pour assister et accompagner les jeunes qui sont dans l'orchestre junior/contourner l'école de musique municipale non coopérative.

Autre expérience

Orchestre à l'école sur le cycle CM1-CM2-6^e ; école de musique associative ; très bons liens avec la Mairie ;
A la fin de l'orchestre à l'école, 10 enfants sur 25 veulent continuer : système de bourse organisé avec la mairie avec des cours collectifs sur le modèle de l'orchestre à l'école et la possibilité d'avoir un cursus spécial OAE de formation musicale.

Apprentissage de la lecture des partitions tôt car considéré comme nécessaire pour avancer et continuer la musique par la suite

Financement : école de musique et mairie

Parc instrumental conséquent qui aide.

L'harmonie associative et l'école de musique entretiennent de bons liens donc prêts d'instruments aussi si besoin

Pourquoi vouloir obligatoirement faire rentrer les enfants dans le moule conservatoire ?

Quand on fait passer les enfants de l'orchestre à l'école vers d'autres structures (harmonies associatives, écoles de musique, etc.), comment permettre l'adaptation des enfants ?

Chaque enseignant a un quart d'heure hebdomadaire pour aider les enfants individuellement ou en groupe. Mais les suites de l'OAE ne peuvent pas être toutes mesurées. On ne suit pas tout le monde. Il est possible que des jeunes continuent ailleurs (fac, etc.) ou reprennent un instrument plus tard ou incitent leurs enfants à faire de la musique. On ne le saura pas.

Il n'est pas forcément nécessaire de « faire rentrer dans le moule » les enfants de l'orchestre à l'école qui ont joué avec l'oralité, sans lecture ni calcul des temps, etc. ils ont aussi à apporter aux enfants qui ont appris de manière plus traditionnelle ;

Cet apprentissage par les orchestres à l'école représente aussi une valeur ajoutée dans la façon de faire de la musique individuellement, mais aussi à l'échelle collective.

D'ailleurs des conservatoires ont commencé à modifier certains cursus de débutants, en prenant en compte les nouvelles méthodes portées par les OAE

En Suisse, l'apprentissage de la musique est dans la Constitution : orchestre dans les écoles, collèges, lycées.

L'envoi des élèves vers le conservatoire n'est pas le seul objectif en soit, cela dépend de ce que propose le conservatoire en termes d'accompagnement pédagogique pour les élèves qui viennent de l'orchestre d'école.

Pourquoi si peu de jeunes souhaitent continuer ?

Réponse du groupe : ce n'est pas parce que l'on a découvert un art que l'on souhaite le pratiquer. Les bienfaits de OAE ne sont pas qu'en termes de musique, mais d'ouverture, de comportements, etc. Les apports sont nombreux en tant que citoyen, et c'est une graine plantée pour le futur.

SYNTHÈSE

Après les orchestres à l'école en primaire ou au collège, comment permettre aux enfants de poursuivre cet apprentissage musical ?

Quelles actions mettre en place ? Quel rôle pour l'orchestre à l'école ? Quelles sont les contraintes qui limitent cette continuation et comment y faire face ?

Deux voies différentes/complémentaires pour continuer l'apprentissage musical :

- Les conservatoires et écoles de musique
- Les orchestres harmoniques associatifs

Le choix d'une de ces deux voies dépend tout d'abord de la volonté de l'enfant et de la façon dont il souhaite poursuivre son apprentissage mais surtout des infrastructures et organisations existantes. La présence ou non d'un conservatoire ou d'un orchestre harmonique à proximité est en effet déterminante dans ce choix.

Favoriser la poursuite de la pratique musicale après les orchestres d'écoles : plusieurs modes d'actions en fonction des problématiques

La problématique financière

Une poursuite de l'apprentissage musical qui peut représenter un coût pour les familles : inscription à des cours, achat d'instrument, etc.

Les orchestres à l'école peuvent accompagner financièrement les élèves souhaitant continuer la musique en prêtant gratuitement des instruments par exemple ou encore en coopérant avec les conservatoires pour obtenir des tarifs spécifiques pour ces enfants. (par exemple avec la mise en place de quotients familiaux). Les orchestres à l'école peuvent rechercher des financements pour les enfants auprès des collectivités ou de fondations qui peuvent conduire à des bourses par exemple (ex. de Valérie Poupard). Pour obtenir des financements, il est essentiel que les orchestres à l'école démontrent leur intérêt pour la collectivité, leur participation à la lutte contre les discriminations ainsi qu'à l'éveil citoyen et culturel des enfants.

La problématique de la mobilité

Dans le cas de certains orchestres à l'école situés en zone rurale ou sans école de musique à proximité, la contrainte des déplacements peut représenter une limite à la poursuite de l'apprentissage des enfants. Les orchestres à l'école peuvent organiser en concertation avec les familles un système de co-voiturage ou de transport collectif et veiller à

la présence régulière des enfants en proposant des solutions adaptées aux familles (ex. de Valérie Poupard).

La problématique de l'autocensure et de l'écart entre orchestre à l'école et conservatoire

Les différences dans la manière d'enseigner entre les orchestres à l'école et les conservatoires représentent un frein à la poursuite de l'éducation musicale des enfants. En effet, les orchestres à l'école sont fondés en premier lieu sur l'oralité tandis que l'enseignement plus traditionnel des conservatoires sur la lecture des partitions et le solfège.

Il est essentiel que les orchestres à l'école accompagnent les enfants souhaitant continuer dans cette transition notamment par la mise en avant de leur valeur ajoutée découlant de l'enseignement spécifique reçu ou encore en créant des liens avec les conservatoires et en préparant les enfants à un apprentissage plus classique dès ces premières expériences.

Certains orchestres à l'école construisent ainsi un maillage avec les conservatoires pour faciliter l'adaptation des élèves et les préparent progressivement à l'apprentissage dans les écoles de musique par exemple en travaillant la lecture des partitions, le solfège, etc.

Des parrainages peuvent par ailleurs être mis en place pour permettre un accompagnement des jeunes musiciens par des musiciens expérimentés ce qui facilite la transition et l'adaptation aux écoles de musiques avec, par exemple des cours individuels ou des leçons musicales plus poussées et techniques pour accroître la maîtrise des instruments des enfants.

La problématique de l'éloignement et des échelons scolaires

L'avancement scolaire des enfants et le passage du primaire au collège, puis du collège au lycée représente un enjeu pour les orchestres d'écoles qui doivent être en coopération avec tous ces acteurs (gérés à différents niveaux de collectivités territoriales) pour favoriser la continuité de l'apprentissage musical.

Par ailleurs, dans certaines zones rurales les lycées peuvent être particulièrement éloignés et représenter une limite pour la pratique de la musique.